

**COMMISSION SPÉCIALE MIXTE POUR
L'ACCUEIL DE LA COMMUNE MUNICIPALE
DE MOUTIER**

Delémont, le 14 février 2024

Communiqué de presse

La culture n'a pas de frontières – La commission parlementaire spéciale mixte pour l'accueil de la commune municipale de Moutier réagit à la décision du Conseil du Jura bernois annonçant la fin de soutien financier à plusieurs institutions culturelles

Lors de sa séance du 7 février dernier, la commission parlementaire spéciale mixte pour l'accueil de la commune municipale de Moutier (CSM) a pris connaissance de la décision du Conseil du Jura bernois de supprimer dès 2026 les subventions accordées à des institutions culturelles de Moutier et du Jura. La commission regrette cette décision.

La CSM estime que cette suppression est dommageable pour les deux cantons. En effet, ces institutions font rayonner la culture bien au-delà des frontières cantonales. Par ailleurs, le cofinancement de structures liées à l'activité étatique existe depuis de nombreuses années. On peut notamment penser à la collaboration de Berne et du Jura avec Neuchâtel pour la mise en place d'une HES, ou encore à la fondation rurale interjurassienne dans le domaine de l'agriculture. La culture ne fait pas exception à ces domaines qui par définition sont plus pertinents et efficaces dans une perspective interjurassienne. En effet, elle est intimement liée à l'histoire et au patrimoine communs des deux cantons.

La CSM souhaite que les deux gouvernements, bernois et jurassien, maintiennent les collaborations intercantionales existantes, voire en créent de nouvelles, avec l'objectif d'une gestion efficiente des tâches publiques.

Personnes de contact :

- *Philippe Rottet, député et président de la commission spéciale mixte, 032 422 66 13*
- *Cédric Erard, conseiller de ville et vice-président de la commission spéciale mixte, 079 365 19 02*